



Mairie d'Orcines
place Saint Julien
63870 ORCINES

tél : 04-73-62-10-09
fax : 04-73-62-73-00
mairie.orcines@wanadoo.fr

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE
REGLEMENTATION PROVISOIRE DE CIRCULATION
Chemin des Chèvres
Arrêté n° 2021 - 066

Le maire de la commune d'Orcines

- Vu le Code de la Route,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le Code Forestier,
- Vu le Code rural,
- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu l'article R 610, paragraphe 5, du Code Pénal
- Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière rendue applicable par arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié,
- Considérant la nécessité d'effectuer des travaux d'entretien sur la voie de service du train à crémaillère
- Considérant la nécessité de prolonger la fermeture du chemin des Chèvres

ARRETE :

Article 1 :

Dans le cadre des travaux sur la voie de service le chemin des Chèvres sera fermé à tous les usagers à partir du lundi 05 avril inclus et jusqu'au 28 mai 2021 excepté les samedis, dimanches et jours fériés.

Article 2 : infractions

Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3 : Recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans les deux mois suivant sa notification.

Article 4 : Ampliation

Monsieur le président du conseil départemental,
Monsieur le Maire,
Monsieur le commandant de la brigade de Gendarmerie du Puy-de-Dôme,
Monsieur le Directeur de l'Agence Départementale de l'ONF
Sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté

À ORCINES le 22 avril 2021

Le Maire,

Jean-Marc MORVAN